



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 20 mars 2019	L'an deux mille dix-neuf. Le vingt-cinq mars à dix-neuf heures et trente minutes. Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre YVROUD, Maire.
Date d'affichage 20 mars 2019	<b><u>En exercice</u></b> : 23 <b><u>Etaient présents</u></b> :
Nombre de Conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Votants : 23	M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, M. Michel PIERSON, Mme Michèle ILBERT, Mme Sylvie COUDRE, M. Alain SARTORI, M. Patrick PICARD, M. Olivier TOURNAFOND, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Françoise PARDO, Mme Dominique STOLTZ, M. Morgan EVENAT, M. Jean-Louis LAFAYE, Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE, M. Jérôme AGISSON, Madame Anna OLLIVIER. <b><u>Absents ayant donné pouvoir</u></b> : M. Jean-Louis BIANCO a donné pouvoir à M. Bernard WATREMEZ. M. Florent REGUILLO-LARA a donné pouvoir à Mme Françoise FILIPPI. Mme Pascale MEURET a donné pouvoir à M. Alain SARTORI. Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD. Mme Zahra CHARRIER a donné pouvoir à Mme Michèle ILBERT.  Mme Geneviève JEAMMET a été désignée secrétaire de séance.

**Objet** : Budget primitif 2019 de la commune

*Le Conseil municipal,*

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.234362 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;
- **VU** l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;
- **VU** la délibération du Conseil municipal n°1 du 25 mars 2019 relative au compte administratif 2018 ;
- **VU** la délibération du Conseil municipal n°3 du 25 mars 2019 relative à l'affectation du résultat ;
- **AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Monsieur PIERSON, Adjoint au Maire chargé des finances et des affaires juridiques ;
- *Sur proposition de la Commission des finances et des affaires juridiques ;*

*Après en avoir délibéré,*

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2019 :

- <b>section de fonctionnement :</b>	<b>4 978 620,00 €</b>
- <b>section d'investissement :</b>	<b>2 524 449,49 €</b>

- au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

- <b>section de fonctionnement :</b>	<b>4 978 620,00 €</b>
--------------------------------------	-----------------------

Recettes :

- chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » = 815 598,62 € *à l'unanimité*
- chapitre 013 « atténuations de charges » = 30 000,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 13 800,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » = 488 657,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 73 « impôts et taxes » = 2 895 731,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 74 « dotations et participations » = 626 716,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 75 « autres produits de gestion courante » = 102 315,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 76 « produits financiers » = 2,38 € *à l'unanimité*
- chapitre 77 « produits exceptionnels » = 5 800,00 € *à l'unanimité*

Dépenses :

- chapitre 011 « charges à caractère général » = 1 437 497,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » = 2 534 360,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 014 « atténuation de produits » = 32 000,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 022 « dépenses imprévues » = 65 000,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 023 « virement à la section d'investissement » = 400 000,00 € *à l'unanimité*
- chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 175 813,00 € *à l'unanimité*

- chapitre 65 « autres charges de gestion courante » = 306 253,80 € à l'unanimité (ne prennent pas part au vote Madame FILIPPI et Messieurs WATREMEZ, SARTORI, BIANCO et PICARD, concernant l'article des subventions aux associations)
- chapitre 66 « charges financières » = 21 896,11 € à l'unanimité
- chapitre 67 « charges exceptionnelles » = 5 800,00 € à l'unanimité

- section d'investissement : 2 524 449,49 €

Recettes :

- chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » = 400 000,00 € à l'unanimité
- chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 175 813,00 € à l'unanimité
- chapitre 041 « opérations patrimoniales » = 7 980,00 € à l'unanimité
- chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » = 205 825,00 € à l'unanimité
- chapitre 13 « subventions d'investissement » = 1 209 708,65 € à l'unanimité
- chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées » = 500 000,00 € à l'unanimité
- chapitre 45 « comptabilité distincte rattachée » = 25 122,84 € à l'unanimité

Dépenses :

- chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » = 71 676,90 € à l'unanimité
- chapitre 020 « dépenses imprévues » = 30 000,00 € à l'unanimité
- chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » = 13 800,00 € à l'unanimité
- chapitre 041 « opérations patrimoniales » = 7 980,00 € à l'unanimité
- chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées » = 106 434,38 € à l'unanimité
- chapitre 20 « immobilisations incorporelles » = 43 263,97 € à l'unanimité
- chapitre 204 « subventions d'équipements versées » = 74 130,00 € à l'unanimité
- chapitre 21 « immobilisations corporelles » = 880 340,79 € à l'unanimité
- chapitre 23 « immobilisations en cours » = 1 271 700,61 € à l'unanimité
- chapitre 45 « comptabilité distincte rattachée » = 25 122,84 € à l'unanimité

- DIT que le budget primitif de l'exercice 2019 est dressé par nature.

Ont signé au registre, les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
délivré en Mairie de La Rochette  
le

Le Maire

Pierre YVROUD



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - MAIRIE DE LA ROCHETTE (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21770389100010

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MELUN VAL DE SEINE

**M. 14**

**Budget primitif**  
**voté par nature**

**BUDGET : MAIRIE DE LA ROCHETTE (3)**

**ANNEE 2019**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

<b>I - Informations générales (6)</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24
<b>IV - Annexes (7)</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	41
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	42
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	44
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	47
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1 - Etat du personnel	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	53

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques engendrés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 77389	<b>MAIRIE DE LA ROCHETTE</b> <b>MAIRIE DE LA ROCHETTE</b>	<b>BP</b> <b>2019</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3464
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	32
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 296,83	743
2	Produit des impositions directes/population	565,87	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	950,46	
4	Dépenses d'équipement brut/population	653,47	263
5	Encours de dette/population	353,60	697
6	DGF/population	76,21	162
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**
**B**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



COMMUNE DE LA ROCHETTE - BUDGET 231-00

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES SUR L'EXERCICE 2018  
A REPORTER SUR L'EXERCICE 2018

Numero engagement	Ligne	Article	Fonction	Tiers	Objet	TTC	HT	TVA
895	1	2031	112	ARISS-CONSULTING	Mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - mise en oeuvre système vidéoprotection	5 480,00	5 480,00	0,00
834	1	2313	510	S.A.R.L. A.E.C. L'ARC EN CIEL	extension de la Maison Médicale PHASE 2 / LOT 8 : Peinture - revêtements de sols souples	792,42	660,35	132,07
833	1	2313	510	DESCANTES	extension de la Maison Médicale PHASE 2 / LOT 7 : Plomberie - chauffage - VMC	20 932,80	17 444,00	3 488,80
832	1	2313	510	ANIMEDIU SA	extension de la Maison Médicale PHASE 2 / LOT 6 : Electricité	120,00	100,00	20,00
831	1	2313	510	SOGEFI	extension de la Maison Médicale PHASE 2 / LOT 5 : Doublages - faux plafonds - cloisons	3 365,13	2 804,28	560,85
830	1	2313	510	IDEES 89	extension de la Maison Médicale PHASE 2 / LOT 4 : Menuiserie bois	615,60	513,00	102,60
829	1	2313	510	SUD METALLERIE	extension de la Maison Médicale PHASE 2 / LOT 3 : Menuiserie aluminium - serrurerie	13 121,27	10 934,39	2 186,88
827	1	2313	510	SKY WALL - ECB	extension de la Maison Médicale PHASE 2 / Lot 1 : VRD - gros oeuvre - carépage	3 158,00	2 630,05	527,95
821	1	2188	421	LEROY MERLIN	8 COLONNES D'AIR A POSER - 1 VENTILATEUR BRUMISATEUR ALSH	129,82	129,82	0,00
800	1	2051	321	AFI	CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT N329 DE 2016 MISE A JOUR AFI PERGAME VERS AF1 NAN	2 160,00	2 160,00	0,00
780	1	2313	510	ARC 77	Mission SPS PHASE 3 - extension maison médicale	1 998,00	1 640,00	358,00
779	1	2313	510	ARC 77	Mission SPS - phase 2 extension maison médicale	1 392,03	1 160,02	232,01
753	1	2188	411	PLEVEL GYM	15 TAPIS DE GYM POUR L'ECOLE MULTI SPORT STADE HUARD	1 728,06	1 728,06	0,00
747	1	2313	510	QUALICONSULT	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE PHASE 3	2 160,00	1 800,00	360,00
736	1	2313	510	DESCHAEEMAEKERE CONSEILS	Maîtrise d'oeuvre extension maison médicale PHASE 3	5 217,30	4 347,75	869,55
735	1	2313	510	ALAMERCERY ARCHITECTE	maîtrise d'oeuvre extension maison médicale phase 3	2 356,20	1 963,60	392,60
716	1	2318	30	ECO2 WATTCONSEIL	Etude thermique extension Maison Médicale - PHASE 3	900,00	750,00	150,00
705	1	21318	30	NEWTECH PROTECTION	POSE ALARME ANTI INTRUSION MILLE CLUBS	1 161,60	1 161,60	0,00
704	1	2138	020	ENTREPRISE ALTI ELECT	RENOVATION ECLAIRAGE CTM	3 849,60	3 849,60	0,00
515	1	2313	510	SOCIETE TPE 78	CRÉATION D'UNE MAISON MEDICALE / Lot 1 : VRD - Gros oeuvre - carépage SOUS TRAITANT	22 060,00	22 060,00	0,00
486	1	2313	510	QUALICONSULT	EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE - mission contrôle technique	720,00	720,00	0,00
313	1	2313	510	ECO2 WATTCONSEIL	EXTENSION MAISON MEDICALE ATTESTATION BBIO + FIN DE TRVX + ETUDE THERMIQUE	250,00	250,00	0,00
284	1	2313	64	QUALICONSULT	(1045) Mission contrôle technique pour extension Multi-accueil "Les Premiers Pas"	3 648,03	3 648,00	0,00
283	1	2313	510	DESCHAEEMAEKERE CONSEILS	(1044) Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la maison médicale - PHASE 2	648,00	540,00	108,00
278	1	2313	64	ALAMERCERY ARCHITECTE	(897) Maîtrise d'oeuvre pour l'agrandissement du multi-accueil "Les Premiers Pas"	14 784,00	14 784,00	0,00
279	2	2313	64	ALAMERCERY ARCHITECTE	(897) Maîtrise d'oeuvre pour l'agrandissement du multi-accueil "Les Premiers Pas"	4 032,00	4 032,00	0,00
274	1	2313	510	SOGEFI	(782) Création d'une maison médicale - lot 5 cloisons/doublage/faux plafonds	1 451,24	1 209,37	241,87
270	1	2313	510	SKY WALL - ECB	(775) CRÉATION D'UNE MAISON MEDICALE / Lot 1 : VRD - Gros oeuvre - carépage	3 181,75	2 661,46	520,29
265	1	2313	510	ECO2 WATTCONSEIL	(516) ETUDE THERMIQUE MAISON MEDICALE	960,00	900,00	60,00

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-FAR2618-CC  
Date de réception préfecture : 28/03/2019  
Date de télétransmission : 28/03/2019

Numero engagement	Ligne	Article	Fonction	Tiers	Objet	TTC	HT	TVA
257	1	202	820	CONSEIL DEVELOPPEMENT HABITAT ET	(100) (336) MAITRISE OEUVRE REVISION PLU	6 480,00	6 480,00	0,00
255	1	2051	020	AFI	(81) (878) CONNEXEUR PASTEL AF KAILA ET CHORUS PRO	960,00	960,00	0,00
1169	1	2313	510	ARGOS PROTECTION INCENDIE	MISE EN PLACE PROTECTION INCENDIE PHASE 2 + CONSIGNES ET PLANS D'EVACUATION	420,60	358,00	71,60
1156	1	2313	64	COMMUNE DE LA ROCHELETTE	PROVISION TRAVAUX EXTENSION CRECHE MULTI-ACCUEIL LES PREMIERS PAS	200 000,00	200 000,00	0,00
1155	1	21536	822	SDESM	ENFOUISSEMENT RESEAU COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES RUE PAUL CEZANNE	38 416,00	38 416,00	0,00
1154	1	21534	814	SDESM	ENFOUISSEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC RUE PAUL CEZANNE	57 012,00	57 012,00	0,00
1153	1	2041692	822	SDESM	ENFOUISSEMENT BASSE TENSION RUE PAUL CEZANNE	8 695,00	8 695,00	0,00
1152	1	2138	71	SDESM	isolation combles maison tapis - commande CITISOL	910,08	910,08	0,00
1150	1	202	820	MEDIALEX	Approuvé légal : approbation de la révision du PLU	343,97	343,97	0,00
1137	1	2184	212	MANUTAN	CHAISES BACS A LIVRE ENCANTES ECOLE SISLEY	1 930,32	1 930,32	0,00
1138	1	2313	510	ENSEIGNES GUILBERT	FOURNITURE DE 2 PANNEAUX INFORMATION FEDER	624,00	520,00	104,00
1133	1	2313	510	S.A.R.L. A.E.C. L'ARC EN CIEL	PHASE 3 extension maison médicale - marché travaux / LOT 8 : PEINTURE - REVÊTEMENTS DE S	6 084,85	6 084,85	0,00
1132	1	2313	510	S.E.M.C.R.A.	PHASE 3 extension maison médicale - marché travaux / LOT 7 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC	19 591,57	16 326,31	3 265,26
1131	1	2313	510	GABRIEL ROY	PHASE 3 extension maison médicale - marché travaux / LOT 6 : ELECTRICITE	10 186,37	8 498,64	1 689,73
1130	1	2313	510	SOGEFI	PHASE 3 extension maison médicale - marché travaux / LOT 5 : DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	24 116,57	20 097,14	4 019,43
1126	1	2313	510	ID'EES 89	PHASE 3 extension maison médicale - marché travaux / LOT 4 - MENUISERIE BOIS	10 821,50	10 821,50	0,00
1125	1	2313	510	SUD METALLERIE	PHASE 3 extension maison médicale - marché travaux / LOT 3 - MENUISERIE ALUMINIUM - SERR	26 301,70	21 918,09	4 383,62
1124	1	2313	510	CHEMOLLE	PHASE 3 extension maison médicale - marché travaux / LOT 2 : CHARPENTE BOIS - BARDAISE - C	59 993,30	49 994,42	9 998,88
1123	1	2313	510	SKY WALL - ECB	PHASE 3 extension maison médicale - marché travaux / LOT 1 - VRD/GROS ŒUVRE/ CARRELAGE	36 527,50	36 527,50	0,00
1100	1	2313	64	ARC 77	Mission SPS projet extension de la crèche multi-accueil "Les Premiers Pas"	4 032,00	4 032,00	0,00
1012	1	21588	113	SOCIETE DES EAUX MELUN VEOLIA	REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE RUE DU STADE	3 024,31	3 024,31	0,00
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						<b>638 813,52</b>	<b>604 981,37</b>	<b>33 832,15</b>

Le présent état est arrêté à la somme de SIX CENT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS TRENTE-SEPT.

LA ROCHELETTE, le 14 janvier 2019

Le Maire,

Pierre YVROUD

Par délégué,  
L'Adjoint aux finances

MICHEL PIERSON

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Direction Générale des Finances  
Trésorerie de la Mairie de La Rochelette  
Case postale n° 101 - 77010 MELUN  
20 Rue République - Bâtiment  
Tél. 01 64 41 03 05 - Fax 01 64 41 03 06  
BONNARD TLEURY  
Administrateur des Finances Personnes Physiques  
Chef de Service des Finances

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190128-RAFR2018-CC  
Date de téléransmission : 28/01/2019  
Date de réception préfecture : 28/01/2019

COMMUNE DE LA ROCHELETTE - BUDGET 231-00

ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON PERÇUES SUR L'EXERCICE 2018  
A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019

Numéro engagement	Ligne	Article	Fonction	Tiers	Objet	TTC	HT
9	1	1328	64	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	(119) Subvention d'investissement - extension du multi-accueil "Les Premiers Pas"	132 000,00	132 000,00
197	1	1321	510	REGION D'ILE DE FRANCE	Subvention FEDER pour projet Maison Médicale	342 522,00	342 522,00
169	1	1341	211	PREFECTURE DE SEINE ET MARNE	SUBVENTION DETR extension écoles - notification le 22/03/2018	178 750,00	178 750,00
169	2	1341	212	PREFECTURE DE SEINE ET MARNE	SUBVENTION DETR extension écoles - notification le 22/03/2018	96 250,00	96 250,00
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECETTES INVESTISSEMENT POTRIBLES</b>						<b>749 522,00</b>	<b>749 522,00</b>

Le présent état est arrêté à la somme de SEPT CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-DEUX EUROS.

LA ROCHELETTE, le 14 janvier 2019  
Le Maire,

Pierre YVROUD



Par délégué,  
L'Adjoint aux finances

MICHEL PIERSON

Direction Générale des Finances Publiques  
175 rue de Valenciennes - 95000 LA PLAQUE  
03 20 30 00 00 - Fax 03 20 30 00 00  
191 01 64 41 30 05 - Fax 01 64 41 30 00

Michel Pierson  
Administrateur délégué des finances adjoint  
Chef de service adjoint

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de téléransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 333 750,77	0,00	1 437 497,00	1 437 497,00	1 437 497,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 512 068,00	0,00	2 534 360,00	2 534 360,00	2 534 360,00
014	Atténuations de produits	47 137,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
65	Autres charges de gestion courante	290 290,00	0,00	306 253,89	306 253,89	306 253,89
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 183 245,77</b>	<b>0,00</b>	<b>4 310 110,89</b>	<b>4 310 110,89</b>	<b>4 310 110,89</b>
66	Charges financières	20 187,60	0,00	21 896,11	21 896,11	21 896,11
67	Charges exceptionnelles	5 600,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	51 711,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 260 744,37</b>	<b>0,00</b>	<b>4 402 807,00</b>	<b>4 402 807,00</b>	<b>4 402 807,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	300 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	171 968,00		175 813,00	175 813,00	175 813,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>471 968,00</b>		<b>575 813,00</b>	<b>575 813,00</b>	<b>575 813,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 732 712,37</b>	<b>0,00</b>	<b>4 978 620,00</b>	<b>4 978 620,00</b>	<b>4 978 620,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 978 620,00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 092,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	484 670,00	0,00	488 657,00	488 657,00	488 657,00
73	Impôts et taxes	2 828 586,00	0,00	2 895 731,00	2 895 731,00	2 895 731,00
74	Dotations et participations	664 964,00	0,00	626 716,00	626 716,00	626 716,00
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00	0,00	102 315,00	102 315,00	102 315,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 093 312,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 143 419,00</b>	<b>4 143 419,00</b>	<b>4 143 419,00</b>
76	Produits financiers	2,45	0,00	2,38	2,38	2,38
77	Produits exceptionnels	9 080,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 102 394,45</b>	<b>0,00</b>	<b>4 149 221,38</b>	<b>4 149 221,38</b>	<b>4 149 221,38</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 000,00		13 800,00	13 800,00	13 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 000,00</b>		<b>13 800,00</b>	<b>13 800,00</b>	<b>13 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 107 394,45</b>	<b>0,00</b>	<b>4 163 021,38</b>	<b>4 163 021,38</b>	<b>4 163 021,38</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

815 598,62

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 978 620,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

562 013,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ,  $DF\ 043 = RF\ 043$
- (6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

Date de réception préfecture : 28/03/2019

A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 096,00	15 403,97	27 860,00	27 860,00	43 263,97
204	Subventions d'équipement versées	33 695,00	8 695,00	65 435,00	65 435,00	74 130,00
21	Immobilisations corporelles	572 482,00	108 161,79	772 179,00	772 179,00	880 340,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	700 515,94	472 720,61	798 980,00	798 980,00	1 271 700,61
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 314 788,94</b>	<b>604 981,37</b>	<b>1 664 454,00</b>	<b>1 664 454,00</b>	<b>2 269 435,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	99 672,28	0,00	106 434,38	106 434,38	106 434,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>149 672,28</b>	<b>0,00</b>	<b>136 434,38</b>	<b>136 434,38</b>	<b>136 434,38</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 122,84</b>	<b>25 122,84</b>	<b>25 122,84</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 464 461,22</b>	<b>604 981,37</b>	<b>1 826 011,22</b>	<b>1 826 011,22</b>	<b>2 430 992,59</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 000,00		13 800,00	13 800,00	13 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		7 980,00	7 980,00	7 980,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>5 000,00</b>		<b>21 780,00</b>	<b>21 780,00</b>	<b>21 780,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 469 461,22</b>	<b>604 981,37</b>	<b>1 847 791,22</b>	<b>1 847 791,22</b>	<b>2 452 772,59</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 524 449,49

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	725 359,00	749 522,00	460 186,65	460 186,65	1 209 708,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>725 359,00</b>	<b>749 522,00</b>	<b>960 186,65</b>	<b>960 186,65</b>	<b>1 709 708,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	115 317,00	0,00	205 825,00	205 825,00	205 825,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>115 317,00</b>	<b>0,00</b>	<b>205 825,00</b>	<b>205 825,00</b>	<b>205 825,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 122,84</b>	<b>25 122,84</b>	<b>25 122,84</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>840 676,00</b>	<b>749 522,00</b>	<b>1 191 134,49</b>	<b>1 191 134,49</b>	<b>1 940 656,49</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Date de vote (3)	1068 (9) 2019 (= RAR + vote)
021	Virement de la sect <sup>e</sup> de fonctionnement (4)	300 000,00		400 000,00		400 000,00
040	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections (4)	171 968,00		175 813,00		175 813,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		7 980,00		7 980,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>471 968,00</b>		<b>583 793,00</b>		<b>583 793,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 312 644,00</b>	<b>749 522,00</b>	<b>1 774 927,49</b>		<b>1 774 927,49</b>

+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 524 449,49</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>562 013,00</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF : 23 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

II  
B1

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 437 497,00		1 437 497,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 534 360,00		2 534 360,00
014	Atténuations de produits	32 000,00		32 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	306 253,89		306 253,89
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	21 896,11	0,00	21 896,11
67	Charges exceptionnelles	5 800,00	0,00	5 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	175 813,00	175 813,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	65 000,00		65 000,00
023	Virement à la section d'investissement		400 000,00	400 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>4 402 807,00</b>	<b>575 813,00</b>	<b>4 978 620,00</b>

+  
**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

0,00

=  
**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

4 978 620,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	106 434,38	0,00	106 434,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	43 263,97	0,00	43 263,97
204	Subventions d'équipement versées	74 130,00	0,00	74 130,00
21	Immobilisations corporelles (6)	880 340,79	13 800,00	894 140,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 271 700,61	7 980,00	1 279 680,61
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	25 122,84	0,00	25 122,84
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 430 992,59</b>	<b>21 780,00</b>	<b>2 452 772,59</b>

+  
**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**

71 676,90

=  
**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

2 524 449,49

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	488 657,00		488 657,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		13 800,00	13 800,00
73	Impôts et taxes	2 895 731,00		2 895 731,00
74	Dotations et participations	626 716,00		626 716,00
75	Autres produits de gestion courante	102 315,00	0,00	102 315,00
76	Produits financiers	2,38	0,00	2,38
77	Produits exceptionnels	5 800,00	0,00	5 800,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>4 149 221,38</b>	<b>13 800,00</b>	<b>4 163 021,38</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>815 598,62</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 978 620,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	205 825,00	0,00	205 825,00
13	Subventions d'investissement	1 209 708,65	0,00	1 209 708,65
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	7 980,00	7 980,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		175 813,00	175 813,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	25 122,84	0,00	25 122,84
4E1	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		400 000,00	400 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 940 656,49</b>	<b>583 793,00</b>	<b>2 524 449,49</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 524 449,49</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 333 750,77</b>	<b>1 437 497,00</b>	<b>1 437 497,00</b>
6042	Achats prestat <sup>n</sup> services (hors terrains)	19 757,00	21 788,00	21 788,00
60611	Eau et assainissement	27 500,00	28 700,00	28 700,00
60612	Energie - Electricité	115 000,00	120 000,00	120 000,00
60613	Chauffage urbain	59 000,00	59 000,00	59 000,00
60621	Combustibles	15 500,00	15 500,00	15 500,00
60622	Carburants	11 320,00	14 000,00	14 000,00
60623	Alimentation	18 600,00	19 500,00	19 500,00
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	18 500,00	18 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 858,00	16 910,00	16 910,00
60633	Fournitures de voirie	17 000,00	16 200,00	16 200,00
60636	Vêtements de travail	8 050,00	7 700,00	7 700,00
6064	Fournitures administratives	7 981,00	7 750,00	7 750,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	17 760,00	17 850,00	17 850,00
6068	Autres matières et fournitures	53 508,00	72 169,00	72 169,00
611	Contrats de prestations de services	202 370,00	223 232,00	223 232,00
6135	Locations mobilières	22 975,00	23 300,00	23 300,00
6152 <sup>1</sup>	Entretien terrains	39 940,77	37 000,00	37 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	65 000,00	80 231,00	80 231,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 000,00	3 500,00	3 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	86 750,00	95 750,00	95 750,00
615232	Entretien, réparations réseaux	33 486,00	41 643,00	41 643,00
6152 <sup>4</sup>	Entretien bois et forêts	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6155 <sup>1</sup>	Entretien matériel roulant	19 900,00	17 900,00	17 900,00
6155 <sup>5</sup>	Entretien autres biens mobiliers	8 600,00	11 900,00	11 900,00
6156	Maintenance	58 954,00	62 247,00	62 247,00
6161	Multirisques	20 000,00	17 000,00	17 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	5 700,00	11 700,00	11 700,00
617	Etudes et recherches	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6182	Documentation générale et technique	39 351,00	6 000,00	6 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 000,00	22 349,00	22 349,00
6188	Autres frais divers	5 884,00	14 372,00	14 372,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 800,00	2 800,00	2 800,00
6226	Honoraires	5 000,00	4 760,00	4 760,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	3 050,00	3 050,00
6232	Fêtes et cérémonies	27 459,00	25 965,00	25 965,00
6233	Foires et expositions	11 328,00	13 650,00	13 650,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6237	Publications	15 000,00	15 700,00	15 700,00
6238	Divers	770,00	770,00	770,00
6247	Transports collectifs	15 390,00	19 400,00	19 400,00
6248	Divers	400,00	2 370,00	2 370,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	800,00	800,00	800,00
6257	Réceptions	800,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	14 400,00	14 400,00
6262	Frais de télécommunications	14 294,00	14 491,00	14 491,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	800,00	800,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	131 858,00	160 000,00	160 000,00
6288	Autres services extérieurs	4 577,00	5 600,00	5 600,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	13 000,00	13 000,00
63513	Autres impôts locaux	250,00	250,00	250,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 080,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 000,00	12 500,00	12 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 512 068,00</b>	<b>2 534 360,00</b>	<b>2 534 360,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	17 869,00	13 000,00	13 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Depenses nouvelles (3)	2019
6331	Versement de transport	25 850,00	26 720,00	26 720,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 770,00	6 760,00	6 760,00
6333	Cotisations CNFPT et CDGFPT	23 600,00	21 630,00	21 630,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 053 000,00	1 094 049,00	1 094 049,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	64 900,00	67 020,00	67 020,00
64118	Autres indemnités titulaires	227 350,00	255 450,00	255 450,00
64131	Rémunérations non tit.	277 600,00	243 470,00	243 470,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	1 756,00	1 756,00
6417	Rémunérations des apprentis	8 172,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	243 090,00	246 123,00	246 123,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	359 000,00	352 860,00	352 860,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 800,00	11 145,00	11 145,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	168 000,00	174 500,00	174 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 967,00	850,00	850,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	14 000,00	12 627,00	12 627,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 100,00	6 400,00	6 400,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>47 137,00</b>	<b>32 000,00</b>	<b>32 000,00</b>
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	15 137,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	32 000,00	32 000,00	32 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>290 290,00</b>	<b>306 253,89</b>	<b>306 253,89</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	500,00	500,00	500,00
6531	Indemnités	66 100,00	65 552,00	65 552,00
6532	Frais de mission	500,00	250,00	250,00
6533	Cotisations de retraite	2 800,00	2 875,00	2 875,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 396,00	5 970,00	5 970,00
6535	Formation	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 400,00	2 400,00	2 400,00
6542	Créances éteintes	300,00	300,00	300,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	6 500,00	3 500,00	3 500,00
65543	Autres contributions	18 000,00	32 897,38	32 897,38
6555	Contribut° CNFPT (personnel privé emploi	23 100,00	23 100,00	23 100,00
65731	Subv. fonct. Etat	1 050,00	1 050,00	1 050,00
657352	Subv. fonct. CCAS	40 500,00	40 500,00	40 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	112 384,00	117 581,00	117 581,00
6588	Autres	8 460,00	8 478,51	8 478,51
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>4 183 245,77</b>	<b>4 310 110,89</b>	<b>4 310 110,89</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>20 187,60</b>	<b>21 896,11</b>	<b>21 896,11</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 965,57	21 557,00	21 557,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	222,03	-160,89	-160,89
6688	Autres	0,00	500,00	500,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 600,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	300,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>51 711,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>4 260 744,37</b>	<b>4 402 807,00</b>	<b>4 402 807,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>300 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>171 968,00</b>	<b>175 813,00</b>	<b>175 813,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	171 968,00	175 813,00	175 813,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>471 968,00</b>	<b>575 813,00</b>	<b>575 813,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>471 968,00</b>	<b>575 813,00</b>	<b>575 813,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>4 732 712,37</b>	<b>4 978 620,00</b>	<b>4 978 620,00</b>

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Dotations nouvelles (3)	
				<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>
				<b>0,00</b>
				+
				<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>
				<b>0,00</b>
				=
				<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>
				<b>4 978 620,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	1 859,88
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 020,77
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-160,89

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>50 092,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 092,00	30 000,00	30 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>484 670,00</b>	<b>488 657,00</b>	<b>488 657,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
70321	Stationnement et location voie publique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	33 000,00	29 000,00	29 000,00
70328	Autres redevances et recettes diverses	270,00	240,00	240,00
7062	Redevances services à caractère culturel	5 500,00	4 300,00	4 300,00
7063	Redevances services à caractère social	440 000,00	446 000,00	446 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	3 517,00	3 517,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	400,00	100,00	100,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 828 586,00</b>	<b>2 895 731,00</b>	<b>2 895 731,00</b>
73113	Taxes foncières et d'habitation	1 930 956,00	1 967 919,00	1 967 919,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 600,00	3 600,00	3 600,00
73213	Attribution de compensation	666 695,00	667 830,00	667 830,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	86 658,00	86 658,00	86 658,00
73221	FNGIR	3 925,00	3 928,00	3 928,00
73224	Fonds départ DMT0 pour com de - 5000 hab	77 768,00	106 596,00	106 596,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	58 000,00	57 000,00	57 000,00
7366	Taxes locales sur la publicité extérieur	984,00	2 200,00	2 200,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>664 964,00</b>	<b>626 716,00</b>	<b>626 716,00</b>
7411	Dotations forfaitaire	247 645,00	230 571,00	230 571,00
74121	Dotations de solidarité rurale	36 865,00	30 000,00	30 000,00
744	FCTVA	15 224,00	13 876,00	13 876,00
7473	Participat° Départements	5 000,00	16 000,00	16 000,00
7478	Participat° Autres organismes	323 700,00	304 220,00	304 220,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	500,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	2 465,00	4 397,00	4 397,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 944,00	3 832,00	3 832,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	24 805,00	23 820,00	23 820,00
7488	Autres attributions et participations	5 816,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>65 000,00</b>	<b>102 315,00</b>	<b>102 315,00</b>
752	Revenus des immeubles	65 000,00	102 315,00	102 315,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>4 093 312,00</b>	<b>4 143 419,00</b>	<b>4 143 419,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>2,45</b>	<b>2,38</b>	<b>2,38</b>
761	Produits de participations	2,45	2,38	2,38
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>9 080,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annuels (exercices antérieurs)	2 580,00	300,00	300,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 500,00	5 500,00	5 500,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>4 102 394,45</b>	<b>4 149 221,38</b>	<b>4 149 221,38</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 000,00	13 800,00	13 800,00
722	Immobilisations corporelles	5 000,00	13 800,00	13 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 000,00</b>	<b>13 800,00</b>	<b>13 800,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>4 107 394,45</b>	<b>4 163 021,38</b>	<b>4 163 021,38</b>

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

815 598,62



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
=				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>4 978 620,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	8 096,00	27 860,00	27 860,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	5 000,00	5 000,00
203	Frais d'études	5 000,00	3 360,00	3 360,00
205	Concessions, droits similaires	3 096,00	19 500,00	19 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	33 695,00	65 435,00	65 435,00
204/582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	33 695,00	65 435,00	65 435,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	572 482,00	772 179,00	772 179,00
212	Autres agencements et aménagements	0,00	9 600,00	9 600,00
213/1	Hôtel de ville	4 775,00	4 700,00	4 700,00
213/2	Bâtiments scolaires	3 500,00	48 500,00	48 500,00
213/6	Equipements du cimetière	0,00	154 750,00	154 750,00
213/8	Autres bâtiments publics	178 210,00	296 033,00	296 033,00
213/8	Autres constructions	81 083,00	17 400,00	17 400,00
2151	Réseaux de voirie	47 400,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	8 320,00	9 655,00	9 655,00
215/4	Réseaux d'électrification	101 311,00	114 393,00	114 393,00
215/8	Autres réseaux	38 416,00	46 100,00	46 100,00
215/8	Autres matériels, outillages incendie	800,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	9 986,00	9 240,00	9 240,00
2182	Matériel de transport	28 831,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	9 757,00	4 732,00	4 732,00
2184	Mobilier	30 815,00	35 346,00	35 346,00
2188	Autres immobilisations corporelles	29 278,00	21 730,00	21 730,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	700 515,94	798 980,00	798 980,00
2313	Constructions	700 515,94	448 980,00	448 980,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	350 000,00	350 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 314 788,94	1 664 454,00	1 664 454,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	99 672,28	106 434,38	106 434,38
1641	Emprunts en euros	99 672,28	106 434,38	106 434,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses financières		149 672,28	136 434,38	136 434,38
4581400	ENFOUISSEMENT PAUL CEZANNE (6)	0,00	25 122,84	25 122,84
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	25 122,84	25 122,84
TOTAL DEPENSES REELLES		1 464 461,22	1 826 011,22	1 826 011,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	5 000,00	13 800,00	13 800,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	5 000,00	13 800,00	13 800,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	5 000,00	13 800,00	13 800,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	7 980,00	7 980,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	7 980,00	7 980,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 000,00	21 780,00	21 780,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 469 461,22	1 847 791,22	1 847 791,22

RESTES A REALISER N-1 (11)

604 981,37

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Dotations nouvelles (3)	Vote (4)
				+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>				<b>71 676,90</b>
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>2 524 449,49</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RJ 041*.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	725 359,00	460 186,65	460 186,65
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	354 372,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	15 800,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	275 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	71 525,00	114 041,65	114 041,65
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	233 482,00	233 482,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	112 663,00	112 663,00
1342	Amendes de police non transférable	8 662,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	0,00	500 000,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>725 359,00</b>	<b>960 186,65</b>	<b>960 186,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	115 317,00	205 825,00	205 825,00
10222	FCTVA	47 500,00	142 500,00	142 500,00
10226	Taxe d'aménagement	67 817,00	63 325,00	63 325,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>115 317,00</b>	<b>205 825,00</b>	<b>205 825,00</b>
4582-00	ENFOUISSEMENT PAUL CEZANNE (5)	0,00	25 122,84	25 122,84
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>25 122,84</b>	<b>25 122,84</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>840 676,00</b>	<b>1 191 134,49</b>	<b>1 191 134,49</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement	300 000,00	400 000,00	400 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	171 968,00	175 813,00	175 813,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	4 078,99	12 312,43	12 312,43
28031	Frais d'études	4 016,58	3 680,00	3 680,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	20 370,00	20 370,00	20 370,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	9 120,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	32 546,74	32 586,74	32 586,74
280422	Privé : Bâtiments, installations	134,10	134,10	134,10
28051	Concessions et droits similaires	4 631,45	5 472,65	5 472,65
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	146,40	146,40	146,40
28152	Installations de voirie	1 290,54	1 885,08	1 885,08
281563	Autres matériels, outillages incendie	1 632,35	1 632,34	1 632,34
281573	Autre matériel et outillage de voirie	2 436,54	1 761,99	1 761,99
28158	Autres installat*, matériel et outillage	2 460,47	6 568,39	6 568,39
28182	Matériel de transport	26 197,77	31 045,78	31 045,78
28183	Matériel de bureau et informatique	10 400,88	9 663,22	9 663,22
28184	Mobilier	20 131,52	19 291,53	19 291,53
28188	Autres immo. corporelles	32 373,67	29 262,35	29 262,35
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>471 968,00</b>	<b>575 813,00</b>	<b>575 813,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	7 980,00	7 980,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Provisions nouvelles (3)	Notes
203r	Frais d'études	0,00	7 980,00	7 980,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>471 968,00</b>	<b>583 793,00</b>	<b>583 793,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 312 644,00</b>	<b>1 774 927,49</b>	<b>1 774 927,49</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>749 522,00</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 524 449,49</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
<b>INVESTISSEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Depenses réelles	161 557	167 390	355 860	29 130	10 232	434 108	30 000	351 951	17 400	268 393	0	1 826 011
- Equipements municipaux (2)		167 390	355 860	29 130	10 232	434 108	30 000	351 951	17 400	202 948	0	1 599 019
- Equip. non municipaux (c204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	65 435	0	65 435
- Opérations financières	161 557											161 557
Depenses d'ordre	0											21 780
Total dépenses de l'exercice	161 557	167 390	363 840	29 130	10 232	434 108	30 000	351 951	17 400	292 183	0	1 847 791
RAR N-1 et reports	71 677	4 810	8 484	1 930	3 322	1 858	246 225	226 496	910	110 947	0	676 658
Total cumulé dépenses d'investissement	233 234	172 200	372 324	31 060	13 554	435 966	276 225	578 447	18 310	393 130	0	2 524 449
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	740 251	612 663	241 462	0	0	114 042	0	0	0	66 510	0	1 774 927
RAR N-1 et reports	0	0	0	275 000	0	0	342 522	132 000	0	0	0	749 522
Total cumulé recettes d'investissement	740 251	612 663	241 462	275 000	0	114 042	342 522	132 000	0	66 510	0	2 524 449

FONCTIONNEMENT

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	704 524	1 209 004	101 120	791 256	151 603	767 799	65 950	605 542	6 502	572 350	2 970	4 978 620
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	704 524	1 209 004	101 120	791 256	151 603	767 799	65 950	605 542	6 502	572 350	2 970	4 978 620
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	3 156 827	114 311	0	305 432	8 300	134 050	37 870	360 525	27 200	3 757	14 749	4 161 020
RAR N-1 et reports	815 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	815 599
Total cumulé recettes de fonctionnement	3 972 426	114 311	0	305 432	8 300	134 050	37 870	360 525	27 200	3 757	14 749	4 978 620

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engendrés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3 R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT.

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception en préfecture : 28/03/2019

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Amenage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>181 557</b>	<b>172 200</b>	<b>372 324</b>	<b>31 060</b>	<b>13 554</b>	<b>435 966</b>	<b>276 225</b>	<b>578 447</b>	<b>18 310</b>	<b>393 130</b>	<b>0</b>	<b>2 482 773</b>
	Depenses réelles	181 557	172 200	364 344	31 060	13 554	435 966	276 225	578 447	18 310	379 330	0	2 430 993
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Depenses imprévues	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	106 434	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison - affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 434
20	Immobilisations incorporelles	0	5 960	11 320	2 000	2 160	0	0	0	0	21 824	0	43 264
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	166 240	3 024	29 060	11 384	331 966	8 000	28 971	18 310	74 130	0	74 130
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	263 376	0	880 341
23	Immobilisations en cours	0	0	350 000	0	0	104 000	268 225	549 476	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 271 701
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement													
Opérations pour compte de tiers													
4581400	ENFOUISSEMENT PAUL CEZANNE	25 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 123
Depenses d'ordre													
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	7 980	0	0	0	0	0	0	13 800	0	21 780
041	Opérations patrimoniales	0	0	7 980	0	0	0	0	0	0	13 800	0	21 780
<b>RECETTES</b>													
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>740 251</b>	<b>612 663</b>	<b>241 462</b>	<b>275 000</b>	<b>0</b>	<b>114 042</b>	<b>342 522</b>	<b>132 000</b>	<b>0</b>	<b>66 510</b>	<b>0</b>	<b>2 524 444</b>
	Recettes réelles	167 623	612 663	233 482	275 000	0	114 042	342 522	132 000	0	63 325	0	1 940 655

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019



MAIRIE DE LA ROCHELETTE - MAIRIE DE LA ROCHELETTE - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	142 500	0	0	0	0	0	0	0	0	63 325	0	205 825
13	Subventions d'investissement	0	112 663	233 482	275 000	0	114 042	342 522	132 000	0	0	0	1 209 709
16	Emprunts et dettes assimilées	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
18	Compte de liaison - affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		25 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 123
4592400	ENFOUISSEMENT PAUL CEZANNE	25 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 123
Recettes d'ordre		572 628	0	7 980	0	0	0	0	0	0	3 185	0	583 793
021	Virement de la sect* de fonctionnement	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000
040	Opérat* ordre transfert entre sections	172 628	0	0	0	0	0	0	0	0	3 185	0	175 813
041	Opérations patrimoniales	0	0	7 980	0	0	0	0	0	0	0	0	7 980

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception en préfecture : 28/03/2019

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	704 524	1 209 004	101 120	791 256	151 603	767 799	65 950	605 542	6 502	572 350	2 970	4 978 627
Dépenses réelles	131 896	1 209 004	101 120	791 256	151 603	767 799	65 950	605 542	6 502	569 165	2 970	4 402 807
011 Charges à caractère général	13 000	294 304	12 672	330 717	61 837	217 331	25 450	136 931	6 502	335 783	2 970	1 437 497
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	741 043	86 448	460 539	64 868	485 468	0	460 611	0	233 382	0	2 534 361
014 Atténuations de produits	32 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 000
022 Dépenses imprévues	65 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 000
65 Autres charges de gestion courante	0	167 657	0	0	24 897	65 000	40 500	8 000	0	0	0	308 257

MAIRIE DE LA ROCHELETTE - MAIRIE DE LA ROCHELETTE - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	21 896	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 896
67	Charges exceptionnelles	0	5 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 800
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>572 628</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 185</b>	<b>0</b>	<b>575 813</b>
023	Virement à la section d'investissement	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	172 628	0	0	0	0	0	0	0	0	3 185	0	175 813
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		3 156 827	114 311	0	305 432	8 300	134 050	37 870	360 525	27 200	3 737	14 749	4 163 021
Recettes réelles		3 143 027	114 311	0	305 432	8 300	134 050	37 870	360 525	27 200	3 737	14 749	4 149 221
013	Atténuations de charges	0	14 709	0	5 432	0	0	0	9 859	0	0	0	30 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	34 600	0	300 000	4 300	17 500	0	128 500	0	3 757	0	488 657
73	Impôts et taxes	2 836 531	59 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 895 731
74	Dotations et participations	306 496	0	0	0	0	98 054	0	222 166	0	0	0	626 716
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	4 000	18 456	37 870	0	27 200	0	14 749	102 315
76	Produits financiers	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
77	Produits exceptionnels	0	5 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 800
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>13 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 800</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	13 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 800
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV  
A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 400 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 400 000,00									
00000001262	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	28/03/2013	17/05/2013	17/08/2013	300 000,00	F		3,620	0,000		T	P	N	A-1
0984320	CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE P	16/11/2017	21/11/2017	05/03/2018	600 000,00	F		1,180	0,000		T	P	N	A-1
9936470	CAISSE EPARGNE	24/11/2016	07/12/2016	05/11/2017	500 000,00	F		0,980	0,000		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 400 000,00</b>									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégories d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture ? D/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICIME de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 208 972,41					87 660,21	18 056,30	0,00	1 859,88
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 208 972,41					87 660,21	18 056,30	0,00	1 859,88
00000001252	N	0,00	A-1	208 275,05	9,00	F	0,000		18 719,85	7 287,35	0,00	820,44
0984320	N	0,00	A-1	563 214,42	13,00	F	0,000		37 221,58	6 481,62	0,00	431,02
9836470	N	0,00	A-1	437 482,94	12,00	F	0,000		31 718,78	4 287,33	0,00	608,42
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (3)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 208 972,41</b>					<b>87 660,21</b>	<b>18 056,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 859,88</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66.111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66.8.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV  
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré ( <i>limitref</i> )	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 208 972,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant de au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turren, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/668	Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)				Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE          DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5	24/10/2014
L	Frais d'études (non suivie de réalisation)	2	24/10/2014
L	Frais de recherche et de développement (non suivie de réalisation)	2	24/10/2014
L	Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	2	24/10/2014
L	Subventions d'équipements versées ( et tous articles qui s'y rapportent)	15	24/10/2014
L	concessions et droits similaires (droits d'usage annuel)	1	24/10/2014
L	concessions et droits similaires (logiciels bureautiques)	2	24/10/2014
L	Concessions et droits similaires (logiciels applicatifs ou pro logiciels)	5	24/10/2014
L	Autres immobilisations incorporelles (et tous articles s'y rapportant)	2	24/10/2014
L	Plantations d'arbres et arbustes	20	24/10/2014
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (aménagement de cuisine...)	10	24/10/2014
L	Installations de voirie (mats, lampadaires, barrières, feux tricolores, panneaux de signalisation...)	15	24/10/2014
L	Matériel d'outillages d'incendie et de défense civile (extincteurs, plans d'évacuation...)	5	24/10/2014
L	Matériel et outillage de voirie	10	24/10/2014
L	Autres installations, matériel et outillage techniques ( mobilier urbain, corbeilles, bancs...)	5	24/10/2014
L	Autres installations, matériel et outillage techniques ( tondeuse, débroussailleuses, tronçonneuses,	5	24/10/2014
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	24/10/2014
L	Matériel de transport (voiture, scooter, vélo...)	5	24/10/2014
L	Matériel de transport (fourgon...)	7	24/10/2014
L	Matériel de transport (camion, remorque, tracteur...)	10	24/10/2014
L	Matériel de bureau	5	24/10/2014
L	Matériel informatique	3	24/10/2014
L	Mobilier (mobilier à usage de bureau ou scolaire)	10	24/10/2014
L	Mobilier (armoires ignifugées)	20	24/10/2014
L	Autres immobilisations corporelles (électroménager, téléviseurs, vitrines, appareils-photos, équipe	5	24/10/2014
L	Autres immobilisations corporelles (coffre-fort...)	20	24/10/2014
L	Autres immobilisations corporelles (biens de faibles valeurs inférieurs à 300?TTC)	1	24/10/2014

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>136 434,38</b>	<b>136 434,38</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>106 434,38</b>	<b>106 434,38</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	106 434,38	106 434,38
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1673	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>136 434,38</b>	<b>604 981,37</b>	<b>71 676,90</b>	<b>813 092,65</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>781 638,00</b>	<b>III</b> <b>781 638,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>205 825,00</b>	<b>205 825,00</b>
10222	FCTVA	142 500,00	142 500,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	63 325,00	63 325,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>575 813,00</b>	<b>575 813,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	12 312,43	12 312,43
28031	Frais d'études	3 680,00	3 680,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	20 370,00	20 370,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	32 586,74	32 586,74
280422	Privé : Bâtiments, installations	134,10	134,10
28051	Concessions et droits similaires	5 472,65	5 472,65
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	146,40	146,40
28152	Installations de voirie	1 885,08	1 885,08
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 632,34	1 632,34
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 761,99	1 761,99
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 568,39	6 568,39
28182	Matériel de transport	31 045,78	31 045,78
28183	Matériel de bureau et informatique	9 663,22	9 663,22
28184	Mobilier	19 291,53	19 291,53
28188	Autres immo. corporelles	29 262,35	29 262,35
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	400 000,00	400 000,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
---------------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------	-------------



Accusé de réception en préfecture  
 077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
 Date de télétransmission : 28/03/2019  
 Date de réception préfecture : 28/03/2019

<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>781 638,00</b>	<b>749 522,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 531 160,00</b>
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b>	<b>813 092,65</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b>	<b>1 531 160,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6)</b>	<b>718 067,35</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture  
 077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
 Date de télétransmission : 28/03/2019  
 Date de réception préfecture : 28/03/2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					387 460,00	343 640,40										4 793,25	9 136,01	
ICF LA SABLIERE	2014	P	EMPRUNT GARANTI ICF LA SABLIERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	173 467,00	155 246,46	30,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1			2 372,06	3 917,53	
ICF LA SABLIERE	2013	P	EMPRUNT GARANTI ICF LA SABLIERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	213 993,00	168 393,91	29,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1			1 921,19	5 220,48	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					8 974 827,18	8 557 837,85										112 501,56	221 316,46	
ICF LA SABLIERE	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	1 595 259,00	1 555 066,45	28,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1			28 924,24	40 910,11	
OPH SEINE ET MARNE	2017	P	PLUS05 PLUS SPRF 33 RUE HONORE DAUMIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	939 893,25	860 178,02	19,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1			15 639,46	36 477,03	
OPH SEINE ET MARNE	2017	P	33 LOGEMENTS RUE HONORE DAUMIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	366 561,25	343 948,31	34,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1			6 341,76	7 313,56	
OPH SEINE ET MARNE	2018	P	48 LOGEMENTS RUE ROSA BONHEUR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	386 152,68	350 318,61	13,00	A	F	0,000	F	0,000	A-1			2 902,06	22 448,77	

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH SEINE ET MARNE	2003	P	33 LOGEMENTS RUE HONORE DAUMIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	331 720,00	221 585,50	5,00	A	R		3,700		3,700	A-1		1 650,03	18 289,68	
OPH SEINE ET MARNE	2004	P	Rue Honoré Daumier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	113 803,00	90 091,89	34,00	A	R		0,000		0,000	A-1		1 351,33	2 062,81	
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2016	P	GARANTIE EMPRUNT 43 LOGEMENTS COLLECTIFS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	1 080 638,00	1 056 411,00	39,00	A	F		0,000		0,000	A-1		5 810,26	24 360,25	
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2016	P	PRET GARANTI 43 LOGEMENTS SA HLM DOMOFRANCE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	678 805,00	666 973,10	48,00	A	F		0,000		0,000	A-1		3 668,35	11 896,98	
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2016	P	PRET GARANTI 43 LOGEMENTS SA HLM DOMOFRANCE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	1 948 926,00	1 911 659,50	48,00	A	F		0,000		0,000	A-1		25 810,10	35 566,90	
RESIDENCE URBAINE DE FRANCE	2016	P	ACQUISITION 43 LOGEMENTS EMPRUNT GARANTI DOMOFRANCE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	1 533 073,00	1 511 405,47	48,00	A	F		0,000		0,000	A-1		20 403,97	21 960,05	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>9 362 287,18</b>	<b>8 901 478,25</b>										<b>117 294,81</b>	<b>230 454,41</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégories d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire HOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657362		subvention 2019	CCAS DE LA ROCHETTE	Etablissement de droit public	40 500,00
6574		subvention 2019	CLUB INFORMATIQUE	Association	4 008,00
6574		subvention 2019	USEP SCOLAIRE SISLEY	Association	3 345,00
6574		subvention 2019	COOPERATIVE SCOLAIRE MATISSE	Association	2 308,00
6574		subvention 2019	PHOTO CLUB DE LA ROCHETTE	Association	500,00
6574		subvention 2019	CLUB INFORMATIQUE	Association	6 700,00
6574		subvention 2019	COMITE DES FETES	Association	12 000,00
6574		subvention 2019	KIDS ENGLISH	Association	400,00
6574		subvention 2019	LES CHATS LIBRES DE LA ROCHETT	Association	800,00
6574		subvention 2019	LES ARTISTES DE LA ROCHETTE	Association	300,00
6574		subvention 2019	ASR	Association	65 000,00
6574		subvention 2019	AMIS DE L HISTOIRE DE LA ROCHE	Association	300,00
6574		subvention 2019	AMICALE DES EMPLOYES	Association	12 600,00
6574		subvention 2019	SOCIETE DE CONCOURS HIPPIQUE	Association	900,00
6574		subvention 2019	RENCONTRE ROCHETTOISES	Association	760,00
6574		subvention 2019	COOPERATIVE ALFRED SISLEY	Association	6 640,00
6574		subvention 2019	ASSOCIATION TOURNE SOL	Association	600,00
6574		subvention 2019	SPA REFUGE VAUX LE PENIL	Association	130,00
8574		subvention 2019	JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA CASERNE DE DAMMARI LES LYS	Association	220,00
6574		subvention 2019	QUESTIONS POUR UN CHAMPION	Association	270,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
Adjoint administratif		10,00	0,00	10,00	9,60	0,00	9,60
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Rédacteur	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
Adjoint technique		17,00	0,61	17,61	14,17	2,61	16,78
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	8,00	0,61	8,61	6,00	2,61	8,61
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	C	5,00	0,00	5,00	4,17	0,00	4,17
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
Agent social principal de 1ère classe		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent social principal de 2ème classe		16,00	0,00	16,00	11,66	2,66	14,32
Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Educateur jeunes enfants	C	8,00	0,00	8,00	4,86	1,66	6,52
	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Accusé de réception en préfecture  
 077-217703891-20190325-2019-03-10-D  
 Date de transmission : 28/03/2019  
 Date de réception préfecture : 28/03/2019

MAIRIE DE LA ROCHELETTE - MAIRIE DE LA ROCHELETTE - BP - 2019

Infirmier en soins généraux de classe normale FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	1,46	1,46	
Adjoint territorial du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,46	1,46	
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		13,00	2,55	15,55	9,80	5,55	15,35
Adjoint d'animation							
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	6,00	2,24	8,24	2,80	5,24	8,04
Animateur principal de 2ème classe	C	6,00	0,31	6,31	6,00	0,31	6,31
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		69,00	3,16	72,16	49,69	10,82	60,51
EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019



IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV  
C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>214 902,19</b>		
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	29 120,94	3-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	2 058,95	3-2	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	12 090,10	3-2	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	6 294,00	3-2	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	5 376,45	3-2	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	330	11 552,80	3-2	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	4 473,57	3-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	1 248,57	3-1	A Recrutement non titulaire ou nature non précisée
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	24 745,20	3-2	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	325	10 462,55	3-2	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	6 269,45	3-2	CDD
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	328	1 245,74	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	326	34 778,76	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	326	31 111,32	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	326	19 427,76	3-2	CDD
Agent spécialisée principal 2ème classe écoles maternelles	C	MS	328	5 286,31	3-2	CDD
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	MS	328	4 715,90	3-2	CDD
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	MS	328	4 643,82	A	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>734,35</b>		
Adjoint d'animation	C	ANIM	326	134,35	3-1	CDD
Médecin hors classe	A	MS		600,00	A	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>215 636,54</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique  
URE : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

## MAIRIE DE LA ROCHELETTE - MAIRIE DE LA ROCHELETTE - BP - 2019

- 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la limite de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la limite de temps de travail est inférieure à 50 %.
- de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 36 : article 21 de la loi n° 2012-347 - contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 37 : article 21 de la loi n° 2012-347 - contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 47 : article 21 de la loi n° 2012-347 - contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 110 : article 10 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110-1 : article 10 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex. : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 95-1148 du 20 octobre 1995.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	7 177 000,00	2,40	12,62	0,00	905 737,00	2,40
TFPS	5 546 000,00	2,60	18,85	0,00	1 045 233,00	2,60
TFPMB	24 600,00	-1,50	68,90	0,00	16 949,00	-1,50
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de membres présents : 18  
 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :  
 Pour : 23 (vote par chapitre)  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2019

Présenté par (1)  
 A HOTEL DE VILLE, le 25/03/2019



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A HOTEL DE VILLE, le 25/03/2019  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AGISSON Jérôme	
BAILLY-COMTE Marie-Catherine	 M. S. Bailly-Comte
BIANCO Jean-Louis	Pouvoir
BONNARDEL Jean-Pierre	
CHARRIER Zahra	Pouvoir
COUDRE Sylvie	
EVENAT Morgan	
FILIPPI Françoise	
ILBERT Michèle	
JEAMMET Geneviève	
LAFAYE Jean-Louis	
MEURET Pascale	Pouvoir
OLLIVIER Anna	
PARDO Françoise	
PICARD Patrick	
PIERSON Michel	
POITTEVIN DE LA FREGONNIERE Ursula	Pouvoir
REGUILLO-LARA Florent	Pouvoir
SARTORI Alain	
STOLTZ Dominique	
TOURNAFOND Olivier	O. Tournafond

Accusé de réception en préfecture  
077-217703891-20190325-2019-03-10-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2019  
Date de réception préfecture : 28/03/2019

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D2

WATREMEZ Bernard	
YVROUD Pierre	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.